



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Assistant de vie aux familles

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 1/62 |

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Présentation de l'évolution du titre professionnel | 5 |
| Contexte de l'examen du titre professionnel | 5 |
| Liste des activités | 5 |
| Vue synoptique de l'emploi-type..... | 8 |
| Fiche emploi type | 9 |
| Fiches activités types de l'emploi | 13 |
| Fiches compétences professionnelles de l'emploi | 19 |
| Fiche compétences transversales de l'emploi..... | 55 |
| Glossaire technique | 57 |
| Glossaire du REAC | 59 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 3/62 |

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La version 2022 du titre professionnel « Assistant de vie aux familles » est structurée en trois blocs de compétences :

- Le bloc « Entretenir le logement et le linge d'un particulier » regroupe les compétences nécessaires à une prestation d'entretien du logement et du linge chez un particulier.
- Le bloc « Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets » comporte les compétences nécessaires à l'intervention auprès de toute personne ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle.
Ce bloc comporte la compétence « Adapter son intervention à la personne en situation de handicap », qui réunit les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'intervention chez une personne en situation de handicap.
- Le bloc « Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile » regroupe les compétences nécessaires à l'intervention auprès d'enfants.

Les compétences des trois blocs sont actualisées.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le périmètre du bloc « Entretenir le logement et le linge d'un particulier » reste identique à celui de la version précédente du titre. Les descriptions des compétences mettent en valeur de manière plus détaillée le savoir-faire de l'assistant de vie en matière d'entretien du logement et du linge au bénéfice de la qualité de la prestation et du confort du bénéficiaire.

Une évolution majeure du titre professionnel « Assistant de vie aux familles » est l'intégration du contenu du certificat complémentaire de spécialisation concernant l'intervention au domicile chez la personne en situation de handicap dans les compétences du titre. L'accompagnement de la personne en situation de handicap fait désormais partie des compétences professionnelles de l'assistant de vie.

La compétence « Adapter son intervention à la personne en situation de handicap » réunit les connaissances et les savoir-faire requis pour tenir compte des spécificités de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap.

Dans les compétences du bloc « Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile », des connaissances et savoir-faire spécifiques à la garde de l'enfant en situation de handicap sont intégrés.

L'ensemble des compétences des trois blocs inclut le respect des règles d'hygiène et l'application des mesures de prévention des risques professionnels propres à chacune des activités multiples de l'assistant de vie aux familles. L'utilisation des outils numériques en lien avec la télégestion est prise en compte ainsi que la sensibilisation aux écogestes.

Liste des activités

Ancien TP : Assistant(e) De Vie aux Familles

Activités :

- Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

CCS :

- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 5/62 |

Nouveau TP : Assistant de vie aux familles

Activités :

- Entretien du logement et du linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 6/62 |

Vue synoptique de l'emploi-type

| N° Fiche AT | Activités types | N° Fiche CP | Compétences professionnelles |
|-------------------|--|-------------------|---|
| 1 | Entretien le logement et le linge d'un particulier | 1 | Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier |
| | | 2 | Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés |
| | | 3 | Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés |
| 2 | Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets | 4 | Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage |
| | | 5 | Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement |
| | | 6 | Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social |
| | | 7 | Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer |
| | | 8 | Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas |
| | | 9 | Adapter son intervention à la personne en situation de handicap |
| 3 | Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile | 10 | Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant |
| | | 11 | Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant |
| | | 12 | Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités |
| | | 13 | Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillement et des repas |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 8/62 |

FICHE EMPLOI TYPE

Assistant de vie aux familles

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples.

Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagnent d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 9/62 |

L'emploi d'assistant de vie aux familles s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (ATFMC)
- Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)
- CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)
- CAP Agent accompagnant grand âge (AAGA)
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER)
- Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Titre à finalité professionnelle d'assistant de vie dépendance (ADVD)
- Titre à finalité professionnelle d'employé familial (EF)
- Titre à finalité professionnelles d'assistant maternel - Garde d'enfants (AM/GE)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretien du logement et du linge d'un particulier

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

3. Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant

Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 10/62 |

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Adopter un comportement orienté vers l'autre
Organiser ses actions
Evaluer ses actions

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

- Convention collective nationale de l'aide, l'accompagnement, des soins et des services à domicile
- Convention collective nationale des entreprises de services à la personne
- Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Code(s) NSF :

330t--Réalisation de services sanitaires et sociaux

Fiche(s) Rome de rattachement

K1302 Assistance auprès d'adultes
K1303 Assistance auprès d'enfants
K1304 Services domestiques
K1305 Intervention sociale et familiale

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 11/62 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Entretien du logement et du linge d'un particulier

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En tenant compte des attentes et des habitudes du particulier, l'assistant de vie aux familles assure l'entretien courant du logement et du linge dans un souci d'optimiser la qualité de service et dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des règles de discrétion professionnelle.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles se protège et protège autrui en respectant les règles d'hygiène et en appliquant les mesures de prévention des risques propres à l'entretien du logement et à l'entretien du linge. Il intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

En début de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des consignes du particulier, de ses habitudes, de son niveau d'exigence et des tâches à effectuer.

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement, il organise les tâches à réaliser en accord avec le particulier, en tenant compte de la configuration du logement. Il entretient le mobilier et les équipements, dépoussière les sols par balayage ou aspiration, lave les sols et les vitres et désinfecte certaines surfaces.

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du linge, l'assistant de vie aux familles trie le linge sale en fonction des recommandations des symboles d'entretien. Il lave le linge conformément aux modes d'emploi et en fonction du type de textile et en utilisant les produits appropriés. Il fait sécher le linge et le trie en vue du repassage, repère les travaux de couture simples nécessaires, les effectue ou les signale au particulier. En prenant en compte les consignes d'entretien, il repasse le linge et le plie conformément aux souhaits du particulier.

L'assistant de vie aux familles porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Selon son organisation ou celle de la structure, il se sert d'outils numériques pour communiquer, gérer ou consulter son planning, recevoir les consignes de son supérieur hiérarchique ou du particulier et les fiches d'intervention ou de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'entretien du logement et du linge s'effectue généralement en journée, en présence ou en l'absence du particulier et de son entourage. D'autres intervenants peuvent être présents en fonction du contexte de l'intervention.

L'assistant de vie aux familles exerce l'activité en emploi direct ou en tant que salarié d'une structure. Selon le contexte et les modalités prévues, il rend compte à sa hiérarchie et transmet aux interlocuteurs concernés les informations relatives à l'intervention, aux produits ou aux dysfonctionnements du matériel.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 13/62 |

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Adopter un comportement orienté vers l'autre
Organiser ses actions
Evaluer ses actions

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 14/62 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des règles de discrétion professionnelle, l'assistant de vie aux familles accompagne toute personne ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien, de façon régulière ou ponctuelle. Il apporte un service personnalisé correspondant au cadre d'intervention établi et s'assure régulièrement de la satisfaction de la personne, de son entourage y compris les proches aidants et les aidants familiaux, si besoin.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles veille sur la personne et son bien-être. Il reste attentif à son état, à sa fragilité ou son isolement et en fait part aux interlocuteurs concernés. Il prend soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Afin d'optimiser la qualité de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne et éventuellement de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En fonction de la situation et des actes à effectuer, il établit les priorités en accord avec la personne ou si la situation le nécessite avec l'accord de son entourage.

L'assistant de vie aux familles s'informe auprès de la personne ou éventuellement de son entourage sur ses centres d'intérêt et sa vie sociale.

Il accompagne la personne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale.

Il invite la personne à participer aux activités de la vie quotidienne en fonction de ses capacités, de ses souhaits et de ses habitudes de vie.

L'assistant de vie aux familles peut être sollicité par la personne ou son entourage pour l'assister dans ses démarches administratives simples, y compris les démarches en ligne, ou pour une aide aux achats courants.

Dans le respect de son intimité et en veillant à son confort, l'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il s'assure de son consentement et invite la personne à participer afin de maintenir son autonomie.

L'assistant de vie aux familles aide la personne à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé, en tenant compte de ses goûts et de ses habitudes. Il propose des repas équilibrés adaptés aux régimes prescrits. Il prépare des plats simples dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et associe la personne à la préparation des repas si elle le souhaite.

L'assistant de vie aux familles porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention de la part de son supérieur hiérarchique en utilisant des applications numériques.

L'accompagnement aux actes essentiels du quotidien s'effectue en journée et en soirée, en semaine ou le week-end. Des membres de l'entourage de la personne ou d'autres intervenants peuvent être présents pendant l'intervention.

L'assistant de vie aux familles exerce l'activité en emploi direct ou en tant que salarié d'une structure. Selon le contexte et les modalités prévues, il rend compte à sa hiérarchie et transmet aux interlocuteurs concernés les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 15/62 |

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Adopter un comportement orienté vers l'autre
Organiser ses actions
Evaluer ses actions

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 16/62 |

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des règles de discrétion professionnelle, l'assistant de vie aux familles relaye le parent dans la prise en charge des enfants à leur domicile. Il apporte un service personnalisé et correspondant au cadre d'intervention établi avec le parent. Il adopte une posture professionnelle appropriée notamment auprès d'enfants en situation de handicap.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles veille sur l'enfant et reste attentif de façon continue. Il applique les mesures de prévention des risques et respecte les règles d'hygiène et de sécurité correspondant à l'âge de l'enfant, aux jeux, aux activités et aux actes du quotidien.

Il prend soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Afin d'optimiser la qualité de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, des principes éducatifs, des habitudes familiales et des besoins de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation et l'intervention en fonction du nombre d'enfants et des activités programmées. Il prévoit avec le parent les autorisations nécessaires à l'intervention.

L'assistant de vie aux familles écoute l'enfant et dialogue avec lui en adaptant ses paroles à son niveau de compréhension. Il repère des situations propices aux apprentissages de base de l'enfant. Il l'encourage dans ses apprentissages et sollicite éventuellement sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques appropriés afin de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant et d'assurer son confort.

Il prépare des plats simples et des goûters selon les habitudes alimentaires de la famille et de l'enfant et aide l'enfant à manger selon ses besoins. Lors des levers et des couchers, il respecte les rituels instaurés par le parent.

Il accompagne la toilette, l'habillage et les repas par des paroles adaptées au niveau de compréhension de l'enfant et reste à son écoute.

L'assistant de vie aux familles porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles et les utilise dans le respect des modes d'emploi et des consignes du parent.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention de la part de son supérieur hiérarchique en utilisant des applications numériques.

L'activité s'exerce en journée et en soirée, en semaine ou le week-end.

L'assistant de vie aux familles exerce l'activité en emploi direct ou en tant que salarié d'une structure. Selon le contexte et les modalités prévues, il rend compte à sa hiérarchie et transmet au parent et aux interlocuteurs concernés les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant

Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 17/62 |

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Adopter un comportement orienté vers l'autre
Organiser ses actions
Evaluer ses actions

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 18/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de construire une relation professionnelle, se présenter au particulier, prendre connaissance des consignes, des habitudes et du niveau d'exigence, et des tâches à effectuer lors de l'intervention. Si nécessaire reformuler et demander des précisions, convenir avec le particulier de l'organisation de l'intervention afin d'optimiser la qualité de service.

Tenir compte de la configuration des lieux, du matériel et des produits disponibles afin d'estimer les durées d'exécution des tâches. Vérifier avec le particulier la faisabilité des tâches dans le temps alloué ainsi que l'adéquation des caractéristiques du logement et de l'équipement en fonction de la nature de l'intervention. Etablir avec lui les priorités et convenir d'éventuels aménagements de l'espace pendant l'intervention afin de prévenir les risques propres à l'entretien du logement et à l'entretien du linge.

A la fin de l'intervention, constater d'éventuels écarts entre les tâches prévues et les tâches accomplies et transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés selon les modalités prévues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec le particulier et pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice dépendent du mode d'intervention (prestataire, mandataire, emploi direct) et varient en fonction de la présence ou non du particulier, des personnes de son entourage ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées

L'intervention est organisée avec le particulier

Les priorités sont établies en fonction des attentes du particulier et du temps alloué

Les informations nécessaires sont transmises selon les modalités prévues aux interlocuteurs concernés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Se présenter à la personne-

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Se référer à la convention collective nationale applicable selon son statut (prestataire, mandataire, chèque emploi service)

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Réaliser l'hygiène des mains

Identifier les caractéristiques du logement et de l'équipement en lien avec l'intervention

Recueillir les informations nécessaires à la prise en compte du cadre de l'intervention

Informers le particulier d'éventuels risques propres à son domicile, à l'entretien de son logement et de son linge

Appliquer les consignes transmises par le particulier ou la structure

Observer les lieux, les matériels et les produits à disposition

Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande

Evaluer la qualité et la conformité de la prestation avec le particulier

Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne

Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Organiser ses temps de trajet pour prévenir les risques d'accident

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 19/62 |

Analyser son environnement de travail
 Evaluer les durées de réalisation des tâches
 Planifier ses actions et l'organisation de son intervention, seul ou avec le particulier
 S'organiser dans son travail en s'adaptant aux demandes et besoins du particulier dans le cadre contractuel
 Utiliser les outils du numérique dans la gestion de son intervention

Communiquer avec le particulier tout au long de l'intervention dans un langage approprié
 Être à l'écoute des demandes, des souhaits et dans le respect des habitudes de la personne tout au long l'intervention
 Reformuler une demande si besoin
 Refuser si nécessaire une demande de manière courtoise
 Respecter les références culturelles et cultuelles du particulier
 Respecter des règles de discrétion
 Maintenir une juste posture professionnelle
 Veiller au confort et au bien-être du particulier en tenant compte de ses spécificités

Connaissance des principes de base de la communication verbale et non verbale
 Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des statuts prestataire, mandataire, mise à disposition et emploi direct
 Connaissance des dispositifs de financement des heures d'aide à l'entretien du logement et du linge
 Connaissance des supports d'information sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à destination des aides à domicile (type INRS)
 Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention ainsi que des modalités de déclaration en cas d'accident du travail
 Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance de l'usage des documents professionnels : fiches de mission, cahier de liaison...
 Connaissance des moyens de planification et de suivi des heures d'intervention
 Connaissance d'internet, des réseaux sociaux et des logiciels bureautiques
 Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap
 Connaissance de l'attachement du particulier à son logement et à son linge
 Connaissance des particularités du travail au domicile d'autrui
 Connaissance des dimensions symboliques et imaginaires du domicile et de sa fonction protectrice

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 20/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, à partir des consignes, des caractéristiques des lieux et des principes de base du nettoyage, organiser les différentes tâches de nettoyage. Respecter les habitudes et les attentes du particulier. A partir du matériel et des produits disponibles, mettre en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à nettoyer en veillant à préserver le logement du particulier. Dépoussiérer ou réaliser un essuyage humide des surfaces, des objets et du mobilier. Laver les surfaces, les vitres et les sols. Nettoyer et désinfecter les équipements sanitaires et les accessoires.

Contrôler visuellement le résultat de son travail et réajuster si nécessaire. Vérifier l'état du matériel, le nettoyer et le ranger. Trier et évacuer les déchets et les eaux usées en respectant les consignes.

Tout au long de l'intervention prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Selon les modalités prévues, transmettre au particulier ou aux interlocuteurs concernés les informations relatives à l'intervention, aux produits et aux dysfonctionnements du matériel constatés lors de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce au domicile du particulier ; elle requiert le port d'une tenue appropriée. Le port de gants est requis en fonction des tâches réalisées et des produits manipulés. Les conditions d'exercice varient en fonction des caractéristiques du logement, des équipements, des matériels et produits disponibles et de la présence ou non du particulier, des personnes de son entourage ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les consignes du particulier sont respectées

Les mesures de prévention des risques sont respectées tout au long de l'intervention-

Les produits sont dosés et les équipements, les matériels et les produits sont utilisés conformément aux modes d'emploi

Les surfaces sont nettoyées selon les techniques appropriées

Le nettoyage et la désinfection des équipements sanitaires et des accessoires sont réalisés en respectant les règles d'hygiène-

Le résultat du travail est contrôlé visuellement et réajusté si nécessaire

Les informations sont transmises selon les modalités prévues aux interlocuteurs concernés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Identifier les situations à risques liées aux activités d'entretien et au lieu de travail

Nettoyer les équipements sanitaires et les éviers et les détartrer et désinfecter si nécessaire

Laver les vitres

Refaire les lits

Assurer l'entretien courant du matériel

Dépoussiérer le mobilier et les objets meublants et les cirer selon les consignes du particulier

Réaliser un essuyage humide des surfaces, des objets et du mobilier

Nettoyer les surfaces, les points de contact et les poubelles et les désinfecter si nécessaire

Nettoyer les sols et les désinfecter si nécessaire

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 21/62 |

Nettoyer les équipements sanitaires et les éviers et les détartrer et désinfecter si nécessaire
Utiliser les produits et techniques d'entretien en fonction des matériaux et surfaces à entretenir
Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du logement
Respecter les modes d'emploi des produits et du matériel d'entretien du logement
Proposer au particulier des produits et techniques d'entretien du logement en cohérence avec les écogestes
Trier et évacuer les déchets et les eaux usées en respectant les consignes et les écogestes
Aérer le logement en tenant compte de la présence du particulier

Informé le particulier d'éventuels risques liés à l'entretien de son logement
Observer le résultat de son travail
Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
Évaluer la qualité et la conformité de la prestation avec le particulier
Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
Transmettre au particulier les informations relatives à la prestation par écrit ou par oral
Transmettre au particulier ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail
Planifier ses actions en accord avec le particulier
Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements
Informé le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel
Organiser les tâches domestiques selon les techniques adaptées
Évaluer les durées de réalisation des tâches
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
Ranger le mobilier
Vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, remettre l'alarme si nécessaire

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec le particulier tout au long de l'intervention
Être à l'écoute des demandes, des souhaits et dans le respect des habitudes du particulier tout au long de l'intervention
Refuser si nécessaire une demande de manière courtoise
Respecter les références culturelles et culturelles du particulier
Respecter des règles de discrétion
Respecter le confort et le bien-être du particulier et en tenant compte de ses spécificités
Maintenir une juste posture professionnelle

Connaissance des règles de base de la communication verbale et non verbale
Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
Connaissance des règles de base de la propreté, de l'hygiène et de la contamination microbienne et de la prévention des risques de contamination
Connaissance des risques et des mesures de prévention liés à l'activité physique
Connaissance des risques d'accidents domestiques et des moyens de prévention
Connaissance des écogestes
Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du logement
Connaissance des techniques d'entretien des différents matériaux rencontrés à domicile
Connaissance des modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements
Connaissance de la classification des produits ménagers selon leur usage et leur stockage et des risques liés à leur utilisation
Connaissance de l'attachement du particulier à ses meubles et objets personnels

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 22/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, à partir des consignes, organiser les différentes tâches liées à l'entretien du linge. Utiliser les équipements dans le respect des modes d'emploi et demander des précisions au particulier si nécessaire. Trier le linge sale en fonction des recommandations des symboles d'entretien. Laver le linge conformément aux modes d'emploi et en fonction du type de textile et en utilisant les produits appropriés.

Faire sécher le linge et le trier en vue du repassage et le ranger. Repérer les travaux de couture simples nécessaires, les effectuer ou les signaler. Repasser le linge en prenant en compte les consignes d'entretien et le plier conformément aux souhaits du particulier. Contrôler visuellement les résultats de son travail et réajuster si nécessaire.

Tout au long de l'intervention prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Selon les modalités prévues, transmettre au particulier ou aux interlocuteurs concernés les informations relatives à la prestation, aux produits, aux dysfonctionnements du matériel lors de l'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce au domicile du particulier ; elle requiert le port d'une tenue appropriée, le cas échéant des gants. Les conditions d'exercice varient en fonction de la configuration du logement et des caractéristiques du linge, des équipements, des matériels et produits disponibles, et de la présence ou non du particulier des personnes de son entourage ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les consignes du particulier sont respectées

Les mesures de prévention des risques professionnels sont respectées tout au long de l'intervention

Le linge est lavé selon les modes opératoires appropriés

Les équipements, les matériels et les produits sont utilisés conformément aux modes d'emploi

Le résultat du lavage et du repassage est contrôlé visuellement et réajusté si nécessaire

Les informations sont transmises selon les modalités prévues aux interlocuteurs concernés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Appliquer les informations transmises par le particulier ou la structure

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'entretien du linge

Identifier les situations à risques liées aux activités d'entretien et au lieu de travail

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Utiliser le matériel et les produits adaptés à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des produits et du matériel d'entretien du linge

Assurer l'entretien courant du matériel

Trier le linge en fonction des caractéristiques des tissus

Détacher et laver le linge à la main ou en machine en fonction des caractéristiques des tissus et en utilisant des produits appropriés aux spécificités du particulier

Faire sécher le linge en fonction des caractéristiques des tissus et des équipements à disposition

Maîtriser l'usage des fers traditionnels et des centrales vapeurs

Tenir compte des caractéristiques des températures de repassage en fonction des matières

Maîtriser les techniques de repassage complexes (chemise, drap, nappe)

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 23/62 |

Plier tous types de vêtements sans les froisser et conformément aux choix du particulier
 Ranger le linge en fonction des habitudes du particulier
 Effectuer des travaux simples de couture à la main
 Signaler les vêtements ou linges abîmés
 Informer le particulier d'éventuels risques liés à l'entretien de son linge
 Appliquer les écogestes dans l'entretien du linge en fonction des consignes du particulier
 Observer le résultat de son travail
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
 Evaluer la qualité et la conformité de la prestation avec le particulier
 Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
 Transmettre au particulier les informations relatives à la prestation par écrit ou par oral
 Transmettre au particulier ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
 Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail
 Planifier ses actions en accord avec le particulier
 Vérifier la disponibilité des produits, des matériels et des équipements
 Informer le particulier en cas de besoin de réapprovisionnement ou de défaillance technique du matériel
 Organiser l'entretien du linge selon les méthodes et les techniques professionnelles
 Evaluer les durées de réalisation des tâches
 Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec le particulier tout au long de l'intervention
 Etre à l'écoute des demandes, des souhaits et dans le respect des habitudes du particulier tout au long de l'intervention
 Refuser si nécessaire une demande de manière courtoise
 Respecter les références culturelles et culturelles du particulier
 Respecter des règles de discrétion
 Respecter le confort et le bien-être du particulier, en tenant compte de ses spécificités
 Maintenir une juste posture professionnelle

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale
 Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des règles de base de la propreté, de l'hygiène et de la contamination microbienne et de la prévention des risques de contamination
 Connaissance des risques et des mesures de prévention liés à l'activité physique
 Connaissance des risques d'accidents domestiques et de leurs moyens de prévention
 Connaissance des écogestes
 Connaissance des produits et des matériels d'entretien du linge, de leur classification, de leur utilisation et de leur stockage ainsi que des risques liés à leur utilisation
 Connaissance des matériels nécessaires à l'entretien du linge
 Connaissance des techniques de lavage du linge et du repassage
 Connaissance des techniques de repassage
 Connaissance des techniques des travaux de couture simples
 Connaissance de l'attachement de la personne avec son linge

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 24/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de construire une relation de confiance, se présenter à la personne ou à la personne et son entourage. Prendre connaissance de ses attentes, ses besoins et ses habitudes afin d'optimiser la qualité de l'intervention. Reformuler et demander si nécessaire des précisions afin de repérer les éléments caractéristiques de la situation de la personne. Convenir d'éventuels aménagements de l'espace pendant l'intervention afin de prévenir les risques pour la personne et pour soi-même.

En fonction de la situation de la personne et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle ou avec son entourage si besoin. Apporter un service personnalisé correspondant au cadre d'intervention établi et s'assurer de la satisfaction de la personne ou de son entourage. Face à une évolution de la situation ou à une situation imprévue, réévaluer avec la personne et son entourage les tâches à effectuer. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce dès la prise de contact avec la personne, le cas échéant avec son entourage et pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice dépendent du mode d'intervention (prestataire, mandataire, emploi direct) et varient en fonction de la présence ou non des personnes de l'entourage de la personne ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les attentes de la personne et de son entourage sont reformulées
Les propositions concernant l'aménagement de l'espace sont adaptées à la situation
Les éléments caractéristiques de la situation de la personne sont repérés
Les attentes et les besoins de la personne ou de son entourage sont pris en compte
Les priorités sont établies en accord avec la personne ou avec son entourage
Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Se présenter à la personne et à son entourage
Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention
Se référer à la convention collective nationale applicable selon son statut (prestataire, mandataire, chèque emploi service)
Porter une tenue vestimentaire appropriée
Réaliser l'hygiène des mains
Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir
Recueillir auprès de la personne ou de son entourage ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie
Appliquer les consignes transmises par la personne ou l'entourage ou la structure
Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne
Prévenir les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité
Observer les lieux, les matériels et les produits à disposition
Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
Vérifier la qualité et la conformité de la prestation avec la personne ou l'entourage
Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 25/62 |

Analyser son environnement de travail

Evaluer les durées de réalisation des tâches en prenant notamment en compte les spécificités de la situation

Planifier les actions en accord avec la personne ou l'entourage

Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir

Collaborer avec des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles

S'assurer de la sécurité de la personne avant de quitter le domicile

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec la personne tout au long de l'intervention

Être à l'écoute des demandes et des souhaits de la personne ou de l'entourage tout au long de l'intervention

Respecter les habitudes et les choix de la personne

Refuser une demande de manière courtoise

Respecter les références culturelles et culturelles de la personne

Respecter les règles de discrétion

Maintenir une juste posture professionnelle

Respecter le rythme de la personne

Rassurer la personne et l'entourage si nécessaire

Veiller au confort et au bien-être de la personne en tenant compte de ses spécificités

Echanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...

Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention

Passer le relais si nécessaire

Reconnaître et gérer ses émotions

Se préserver et gérer son implication personnelle

Connaissance des principes de base de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des statuts prestataire, mandataire, mise à disposition et emploi direct

Connaissance des dispositifs de financement de son intervention

Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux

Connaissance des différents interlocuteurs en lien avec la situation de la personne

Connaissance des mesures de protection juridiques et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Connaissance la relation d'aide et de l'accompagnement en tant qu'ADVF

Connaissance de la démarche de bientraitance

Connaissance de l'usage de documents professionnels : fiche de mission, cahier de liaison, ...

Connaissance des moyens de planification et de suivi des heures d'intervention

Connaissance d'internet, des réseaux sociaux et des logiciels bureautiques

Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap

Connaissance des particularités du travail au domicile d'autrui

Connaissance de l'attachement de la personne à sa maison

Connaissance de la notion de posture professionnelle dans le cadre de la relation d'aide

Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance

Connaissance du processus d'autodétermination comme capacité à agir et à prendre des décisions

Connaissance de la notion de « situation de handicap »

Connaissance de la fonction et le statut de proches aidants et d'aidants familiaux

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 26/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Veiller sur la personne et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Repérer les signes de fragilité ou d'isolement. Reconnaître les signes traduisant une situation d'urgence nécessitant d'appliquer immédiatement des gestes de premier secours ou de passer le relais au service d'urgence. Protéger la personne et alerter le service d'urgence. Transmettre aux interlocuteurs les informations nécessaires à l'intervention dans un langage clair et répondre à d'éventuelles questions. Suivre les instructions des services d'urgence et appliquer les gestes de premiers secours selon les instructions. Rester avec la personne, communiquer avec elle avec des paroles et des gestes adaptés afin de la réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.

Prendre soin de sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Repérer les situations d'accompagnement pouvant nécessiter de passer le relais. Prévenir le supérieur hiérarchique ou les interlocuteurs désignés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce pendant toute la durée de l'intervention, au domicile et à l'extérieur. Les conditions d'exercice varient en fonction de la présence ou non des personnes de l'entourage de la personne ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les signes traduisant une situation d'urgence sont reconnus

La personne est protégée

Le service d'urgence le plus adapté est alerté

Les informations transmises aux interlocuteurs sont claires

Les instructions des services d'urgence sont suivies

Les gestes de premier secours sont appliqués de manière adaptée à la situation

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Se référer à la convention collective nationale applicable selon son statut (prestataire, mandataire, chèque emploi service)

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Appliquer la réglementation concernant la délégation de soins et de la prise de médicaments

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

Installer la personne en veillant à son confort, son bien-être et à sa sécurité et en tenant compte de ses spécificités

Utiliser le matériel adapté à chaque acte

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des produits et des matériels

Identifier les risques d'une immobilisation prolongée

Identifier les situations nécessitant un relais

Identifier une situation de fragilité, d'isolement ou d'inconfort

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 27/62 |

Appliquer la conduite à tenir établie en cas de situation de fragilité, d'isolement, d'inconfort ou de maltraitance

Appliquer des gestes de premiers secours, si nécessaire

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Respecter les mesures de prévention des risques de TMS

Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne

Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité

Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Auto-évaluer la qualité de sa prestation

Analyser son environnement de travail

Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité

Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité

S'assurer avant de quitter le domicile que la personne soit en sécurité

S'appuyer sur l'équipe d'intervenants à domicile ou sur les partenaires en cas de besoin

Maintenir une juste posture professionnelle

Respecter le rythme de la personne

Rassurer la personne et l'entourage si nécessaire

Echanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...

Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention

Passer le relais si nécessaire

Reconnaître et gérer ses émotions

Se préserver et gérer son implication personnelle

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux

Connaissance des différents interlocuteurs en lien avec la situation de la personne

Connaissance des principales mesures de protection juridiques et de leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de la personne et de la prise des médicaments

Connaissance des supports d'information de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à destination des aides à domicile

Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention ainsi que des modalités de déclaration en cas d'accident du travail

Connaissance des numéros d'urgence et des personnes à prévenir

Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours

Connaissance des procédures et protocoles d'urgence

Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention

Connaissance des risques liés à l'alimentation

Connaissance des risques domestiques et des mesures de prévention associées

Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 28/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, en prenant en compte et en respectant les choix de la personne, ses goûts et ses habitudes, l'accompagner dans la réalisation de ses projets. Recueillir auprès de la personne elle-même ou éventuellement ou de son entourage des informations relatives à ses centres d'intérêt. L'accompagner dans ses activités relevant de la vie civique et sociale, de la vie culturelle, des sports et loisirs. Contribuer si nécessaire à la levée des obstacles dans son environnement

Si besoin, contribuer dans certaines situations, à son maintien dans le cadre de sa scolarité, de ses études ou de son travail

Si la personne ou son entourage le souhaite, lui proposer des activités adaptées.

Créer les conditions favorables pour stimuler la personne. L'inviter à participer aux activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses capacités, de ses souhaits et de ses habitudes de vie

A la demande de la personne ou de son entourage, l'aider dans les démarches administratives simples et le cas échéant, dans la gestion du budget alloué aux achats courants, tout en respectant la confidentialité des informations.

Ajuster la participation de la personne à ses capacités et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne et son entourage des aides techniques ou des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie. Tout au long de l'intervention, veiller à la sécurité de la personne et prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement et en faire part aux interlocuteurs concernés.

Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce pendant toute la durée de l'intervention à domicile et à l'extérieur. Les conditions d'exercice varient en fonction de la présence ou non des personnes, de son entourage ou d'autres intervenants.

Critères de performance

Les informations relatives aux centres d'intérêt de la personne sont recueillies auprès d'elle

Les activités et la participation de la personne sont ajustées selon ses capacités et ses souhaits

Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou à son entourage

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Appliquer la réglementation concernant la délégation de soins et de la prise de médicaments

Observer l'environnement de la personne

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV F | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 29/62 |

Installer la personne en veillant à son confort, son bien-être et à sa sécurité en tenant compte de ses spécificités
 Mettre en place des activités et des sorties pour stimuler la personne
 Appliquer des techniques d'animation et de stimulation adaptées aux spécificités de la personne
 Appliquer les techniques d'aide à la toilette, à l'habillage, au déshabillage, à la préparation et la prise des repas et aux déplacements
 Recueillir le vécu de la personne en parlant avec elle
 Identifier avec elle les obstacles et les ressources de son environnement
 Faciliter la réalisation des projets de la personne : accompagnement lors des études ou formations, lors d'activités professionnelles, des rendez-vous médicaux, des rencontres amicales, des sorties culturelles
 Proposer des activités contribuant au maintien et au développement de l'autonomie de la personne
 Aider la personne dans les démarches administratives simples et dans la gestion de son courrier à sa demande
 Aider la personne à gérer le budget alloué aux achats courants le cas échéant et à sa demande
 Laisser faire la personne afin de ne pas renforcer sa dépendance
 Accompagner, à la demande, la personne dans l'utilisation des outils numériques
 Identifier les situations nécessitant un relais
 Identifier une situation de fragilité, d'isolement ou d'inconfort
 Appliquer la conduite à tenir établie en cas de situation d'isolement ou d'inconfort ou de suspicion de maltraitance
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
 Évaluer la qualité et la conformité de la prestation avec la personne ou l'entourage
 Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
 Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
 Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Analyser l'environnement de travail

Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir
 Recueillir auprès de la personne ou son entourage ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie
 Évaluer les durées de réalisation des tâches
 Planifier les actions en accord avec la personne ou son entourage
 Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
 Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne
 Réévaluer les tâches à accomplir avec la personne en cas d'imprévu
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité
 Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité
 S'assurer avant de quitter le domicile que la personne soit en sécurité

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec la personne tout au long de l'intervention

Être à l'écoute des demandes et des souhaits de la personne ou de l'entourage tout au long de l'intervention
 Respecter les habitudes et les choix de la personne
 Refuser une demande de manière courtoise
 Respecter les références culturelles et culturelles de la personne
 Respecter les règles de discrétion
 Maintenir une juste posture professionnelle
 Respecter le rythme de la personne
 Créer les conditions favorables pour stimuler la participation de la personne aux activités de la vie quotidienne
 Rassurer la personne et l'entourage si nécessaire
 Échanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...
 Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
 Passer le relais si nécessaire
 Reconnaître et gérer ses émotions
 Se préserver et gérer son implication personnelle

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux

Connaissance des différents acteurs du territoire

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 30/62 |

Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance la relation d'aide et de l'accompagnement en tant qu'ADVF
 Connaissance de la notion de lien social
 Connaissance de la démarche de bientraitance
 Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance
 Connaissances des notions de vulnérabilité et de maltraitance
 Connaissance des activités contribuant au maintien et au développement de l'autonomie des personnes
 Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap
 Connaissance de la notion de projet de vie et de la part de l'accompagnement de l'ADVF dans sa réalisation
 Connaissance de la notion de posture professionnelle dans le cadre de la relation d'aide
 Connaissance de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)
 Connaissance de la convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées
 Connaissance du processus d'autodétermination comme capacité à agir et à prendre des décisions
 Connaissance de la notion de « situation de handicap

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 31/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, recueillir auprès de la personne ou de son entourage des informations relatives à l'aide nécessaire.

S'assurer du consentement de la personne et, en fonction de ses souhaits, modifier l'organisation prévue. En veillant à son confort et dans le respect de son intimité, de sa pudeur et de ses habitudes, aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Solliciter la participation de la personne en fonction de ses capacités et de son degré d'autonomie et ajuster si nécessaire l'aide apportée.

Tout au long de l'intervention, repérer les signes de fragilité, de douleur ou d'inconfort. Veiller à la sécurité de la personne ; prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Selon les modalités prévues, transmettre toute observation inhabituelle avec l'accord de la personne.

Transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés avec l'accord de la personne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les conditions d'exercice varient en fonction des capacités de la personne, de ses habitudes, de la configuration du logement, des équipements et de la présence ou non des personnes de son entourage ou d'autres intervenants. Selon le contexte de l'intervention, l'assistant de vie aux familles peut apporter son aide au personnel soignant.

L'aide à la toilette ne peut être mise en œuvre si celle-ci fait l'objet d'une prescription médicale.

Critères de performance

Les limites de sa fonction sont respectées

Les informations relatives à l'aide nécessaire sont recueillies auprès de la personne ou de son entourage

Le confort de la personne est pris en compte

L'intimité et la pudeur de la personne sont respectées

Les règles d'hygiène sont respectées tout au long de l'intervention

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

L'aide apportée respecte la sécurité de la personne et de l'intervenant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

Utiliser les produits et le matériel adapté à chaque acte en fonction des spécificités de la situation

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des produits et des matériels

Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir

Recueillir auprès de la personne ou son entourage ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie

Laisser faire la personne afin de ne pas renforcer sa dépendance

Stimuler la personne à prendre soin d'elle si besoin

Stimuler la personne à faire sa toilette en fonction de ses spécificités dans le respect de l'autonomie de la personne

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 33/62 |

Stimuler la personne à se déplacer en fonction de ses spécificités dans le respect de l'autonomie de la personne
 Solliciter la participation de la personne à réaliser sa toilette, à s'habiller, à se déshabiller et à se déplacer en favorisant son autonomie et en fonction de ses spécificités de ses capacités et de son autonomie
 Installer la personne en veillant à son confort, son bien-être et à sa sécurité en tenant compte de ses spécificités
 Aider la personne à faire sa toilette (hors prescription médicale)
 Aider la personne à s'habiller et à se déshabiller
 Aider la personne lors de ses transferts et déplacements
 Observer des signes avant-coureurs des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance
 Transmettre ces observations à la personne et si besoin aux interlocuteurs compétents
 Identifier les risques d'une immobilisation prolongée et adopter les mesures de prévention
 Adopter les actions préventives
 Respecter les écogestes lors de la toilette
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
 Evaluer la qualité et la conformité de la prestation avec la personne ou l'entourage
 Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
 Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
 Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Analyser l'environnement de travail
 Evaluer les durées de réalisation des tâches
 Planifier les actions en accord avec la personne ou son entourage
 Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
 Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité
 Réévaluer les tâches à accomplir avec la personne en cas d'imprévu
 Informer la personne ou son entourage en cas de besoin de réapprovisionnement
 Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
 Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité
 S'assurer avant de quitter le domicile que la personne soit en sécurité

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec la personne tout au long de l'intervention
 Être à l'écoute des souhaits, des choix et des habitudes de la personne ou de l'entourage tout au long de l'intervention
 Respecter les habitudes et les choix de la personne
 Refuser une demande de manière courtoise
 Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne
 Respecter les règles de discrétion
 Maintenir une juste posture professionnelle
 Respecter le rythme de la personne
 Rassurer la personne et l'entourage si nécessaire
 Respecter l'intimité et la pudeur de la personne
 Echanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...
 Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
 Passer le relais si nécessaire

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale
 Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux
 Connaissance de la démarche de bientraitance
 Connaissance des différents interlocuteurs
 Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance la relation d'aide et de l'accompagnement en tant qu'ADVF
 Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance
 Connaissances de base des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance et de leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillement et aux déplacements
 Connaissance des activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes
 Connaissance des écogestes

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 34/62 |

Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap

Connaissance des gestes et techniques d'aide à la toilette, à l'habillage et au déshabillage

Connaissance des gestes et techniques de mobilisation et déplacement

Connaissance des conséquences et des risques de ces gestes professionnels en fonction des spécificités

Connaissance des risques liés à une immobilisation prolongée

Connaissances des notions de vulnérabilité et de maltraitance

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 35/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, aider la personne à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé, en tenant compte de ses goûts, de ses habitudes et de son autonomie.

S'assurer du consentement de la personne. En fonction de ses souhaits ou de son entourage le cas échéant, préparer avec elle la liste des courses et l'accompagner dans les points de vente. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.

En absence de régime prescrit et proposer des repas équilibrés. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Proposer à la personne une alimentation équilibrée, diversifiée et appétissante. L'associer à la préparation des repas si elle le souhaite et ajuster sa participation en fonction de ses capacités. Rester attentif pendant la prise des repas, repérer un manque d'appétit, des signes indiquant des difficultés relatives à la mastication ou à la déglutition. Respecter les grands principes de l'hygiène alimentaire. Veiller à la sécurité de la personne et prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Tout au long de l'intervention, repérer les signes de fragilité.

Selon les modalités prévues, transmettre toute observation inhabituelle et les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les conditions d'exercice varient en fonction des capacités et des habitudes de la personne, des équipements, matériels et denrées disponibles et de la présence ou non des personnes de son entourage. Le port d'une tenue professionnelle appropriée est requis.

Critères de performance

Les limites de sa fonction sont respectées

Les goûts et les habitudes de la personne sont respectés

Les grands principes de l'hygiène alimentaire sont respectés

Les repas proposés sont équilibrés et respectent les régimes prescrits le cas échéant

Les mesures de prévention des risques professionnels sont respectées tout au long de l'intervention

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

Utiliser les produits et le matériel adapté à chaque acte en fonction des spécificités de la situation

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des produits et des matériels

Utiliser les supports numériques de recherche d'informations pour l'aide aux courses si nécessaire

Recueillir auprès de la personne ou son entourage ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie

Etablir une liste de courses à partir des repas prévus, des denrées et ingrédients à disposition

Prévoir avec la personne un moyen de paiement adapté et sécurisé pour la personne et pour l'ADVF

Effectuer les courses seul ou avec la personne

Accompagner la personne lors des courses sans se substituer à elle

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 37/62 |

Rendre compte des dépenses effectuées
 Respecter la chaîne du froid et veiller à l'état de fraîcheur des aliments
 Installer la personne en veillant à son confort, son bien-être et à sa sécurité en tenant compte de ses spécificités
 Solliciter la personne à la préparation et à la prise des repas ainsi qu'à la réalisation des courses en fonction de ses spécificités
 Laisser faire la personne afin de ne pas renforcer sa dépendance
 Aider la personne à gérer le budget alloué aux achats courants le cas échéant
 Réaliser à partir des ingrédients disponibles des menus simples et équilibrés en accord avec les goûts, les souhaits et les moyens de la personne
 Utiliser les techniques culinaires de base
 Vérifier la disponibilité des ingrédients nécessaires à la préparation des repas
 Aider la personne à préparer ses repas en fonction de ses spécificités
 Respecter les consignes en cas de régime prescrit
 Proposer des menus équilibrés et diversifiés
 Favoriser pour la personne le plaisir de manger
 Présenter les repas avec soin et à température adéquate
 Préparer les repas livrés à domicile
 Veiller à la conservation des repas livrés à domicile
 Aider la personne à s'alimenter
 Respecter les écogestes lors de la réalisation des courses et de la préparation et de la prise des repas
 Aider à la prise de médicaments, sans se substituer à l'aide médicale
 Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
 Identifier les situations nécessitant un relais
 Observer des signes indiquant des difficultés relatives à la mastication, à la déglutition
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
 Evaluer la qualité et la conformité de la prestation avec la personne ou l'entourage
 Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
 Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés

Analyser l'environnement de travail

Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir
 Evaluer les durées de réalisation des tâches
 Planifier les actions en accord avec la personne ou son entourage
 Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
 Adapter l'environnement de la personne afin de prévenir les soucis de déglutition et les fausses routes
 Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité
 Informer la personne ou son entourage des réapprovisionnements à prévoir
 Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
 Organiser l'aide au repas de façon à favoriser le plaisir de manger
 S'assurer avant de quitter le domicile que la personne soit en sécurité

Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec la personne tout au long de l'intervention

Respecter les habitudes et les choix de la personne tout au long de l'intervention
 Refuser une demande de manière courtoise
 Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne
 Respecter les règles de discrétion
 Maintenir une juste posture professionnelle
 Respecter le rythme de la personne
 Echanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...
 Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
 Passer le relais si nécessaire

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux
 Connaissance de la démarche de bientraitance
 Connaissance des différents interlocuteurs

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 38/62 |

Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de la personne et de la prise des médicaments
 Connaissance de la relation d'aide et de l'accompagnement en tant qu'ADV
 Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance
 Connaissance des activités contribuant au maintien et au développement de l'autonomie des personnes
 Connaissance des écogestes
 Connaissance des bases de l'hygiène alimentaire
 Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap
 Connaissance de base sur la déglutition et les fausses routes
 Connaissance concernant la dimension culturelle et symbolique des repas
 Connaissance des principes généraux des principaux régimes alimentaires et des groupes d'aliments nécessaires à l'équilibre des repas
 Connaissance des principes de prévention et des protocoles en cas de fausses routes
 Connaissance des techniques d'aide à la prise des repas selon les spécificités
 Connaissance des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé, en fonction de spécificités
 Connaissances des notions de vulnérabilité et de maltraitance

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 39/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation et dans les limites de ses fonctions, adapter son intervention à la personne en situation de handicap. Identifier les caractéristiques de la situation de handicap de la personne et ses conséquences dans l'aménagement de son domicile, dans sa vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Contribuer à lever les obstacles auxquels la personne est confrontée dans sa vie quotidienne, son environnement et sa vie sociale. S'assurer de la participation sociale de la personne en fonction de son projet de vie.

Communiquer de façon appropriée avec la personne en situation de handicap et établir avec elle une relation professionnelle et de confiance. S'assurer de l'adéquation des réponses à ses besoins et ses attentes en s'adaptant à ses remarques, son rythme, ses goûts et ses habitudes de vie. Solliciter l'accord de la personne en situation de handicap ou celui de son entourage dans les réponses proposées. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement.

Mettre en place les gestes et les techniques adaptés à chaque situation singulière. Veiller au confort et au bien-être de la personne. Le cas échéant, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à la situation de la personne.

Veiller à sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Respecter les limites de sa fonction. Evaluer et ajuster son intervention le cas échéant. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

Respecter l'autonomie de la personne handicapée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Les conditions d'exercice varient en fonction du cadre de vie et des activités de la personne en situation de handicap, de ses capacités et de ses habitudes, des équipements et de la présence ou non des personnes de son entourage.

Critères de performance

Les spécificités et les conséquences du handicap sont identifiés

Les capacités, le rythme, les goûts et les habitudes de la personne sont respectés.

Les besoins et les attentes de la personne en situation de handicap sont pris en compte.

Les gestes et techniques sont adaptés

Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées

La communication est adaptée à la personne en situation de handicap

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Se référer à la convention collective nationale applicable selon son statut (prestataire, mandataire, chèque emploi service)

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Appliquer la réglementation de la délégation des soins et de l'aide à la prise des médicaments

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de la personne

Identifier les situations à risques pour sa propre sécurité

Etre vigilant à ne pas se mettre en insécurité pour sécuriser la personne

Sécuriser la personne sans se mettre soi-même en danger

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 41/62 |

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques
 Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte
 Utiliser les produits et le matériel adapté à chaque acte en fonction des spécificités de la situation
 Respecter les recommandations ou les notices d'emploi des produits et des matériels
 Identifier avec la personne ou son entourage les actes à accomplir
 Recueillir auprès de la personne ou son entourage ses attentes, ses besoins et ses habitudes de vie
 Installer la personne en veillant à son confort, son bien-être et à sa sécurité en tenant compte de ses spécificités
 Identifier les spécificités de la personne et ses capacités à accomplir les activités
 Créer les conditions de la participation de la personne aux diverses tâches quotidiennes en fonction de sa situation si la personne le souhaite
 Stimuler la personne dans la réalisation des tâches quotidiennes si la personne le souhaite
 Solliciter sa participation aux tâches quotidiennes en fonction de ses spécificités
 Laisser faire la personne afin de ne pas renforcer sa dépendance
 Adapter son intervention en fonction de ce que la personne exprime, de son vécu, de son handicap, de son âge et de son environnement
 Recueillir les centres d'intérêt de la personne
 Faciliter la réalisation des projets de la personne
 Faciliter les activités à l'extérieur en prenant en compte l'accessibilité des lieux
 Aider la personne à accomplir les actes de la vie quotidienne en tenant compte de son handicap
 Informer la personne sur les aides techniques adaptées suivant leur fonctionnalité, en toute sécurité et en respectant leur mode d'emploi
 Aider la personne dans ses transferts et ses déplacements en tenant compte des spécificités de son handicap
 Respecter les modalités de compensation mis en place par et pour la personne
 Aider la personne à s'alimenter en fonction des spécificités de son handicap, de ses capacités et de l'environnement
 Identifier une situation de fragilité, d'isolement et d'inconfort
 Appliquer la conduite à tenir établie en cas de situation d'isolement ou d'inconfort ou de suspicion de maltraitance
 Identifier les interlocuteurs spécialisés dans le handicap
 Identifier les situations nécessitant un relais
 Consulter la personne en situation de handicap quelle que soit la nature de sa déficience
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité à la demande
 Évaluer la qualité et la conformité de la prestation avec la personne ou l'entourage le cas échéant
 Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne
 Transmettre à la personne ou à l'entourage les informations relatives à la sécurité
 Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles aux interlocuteurs concernés
 Respecter l'obligation de discrétion sur tous les faits de nature à constituer une atteinte à la vie privée des personnes et de leur entourage

Analyser l'environnement de travail
 Évaluer les durées de réalisation des tâches
 Planifier les actions en accord avec la personne ou son entourage
 Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
 Rester vigilant à l'adéquation de l'environnement à l'état de la personne
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de la personne et sa propre sécurité
 Réévaluer les tâches à accomplir avec la personne en cas d'imprévu
 Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
 Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité
 S'assurer avant de quitter le domicile que la personne soit en sécurité

Identifier et gérer ses émotions
 Communiquer de façon adaptée et respectueuse avec la personne tout au long de l'intervention
 Être à l'écoute des souhaits, des choix et des habitudes de vie de la personne ou de l'entourage tout au long de l'intervention
 Respecter les habitudes et les choix de la personne
 Reformuler une demande si nécessaire pour s'assurer de la compréhension et de l'accord de la personne
 Soutenir le processus d'autodétermination
 Refuser une demande de manière courtoise

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 42/62 |

Proposer une solution alternative au besoin
 Respecter les références culturelles et cultuelles de la personne
 Respecter les règles de discrétion
 Maintenir une juste posture professionnelle
 Respecter le rythme de la personne
 Rassurer la personne et l'entourage si nécessaire
 Respecter l'intimité et la pudeur de la personne
 Echanger avec la personne sur son ressenti : mal-être, satisfactions...
 Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
 Passer le relais si nécessaire

Connaissance de base du fonctionnement de la communication verbale et non verbale et des moyens de communication en fonction du handicap de la personne
 Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux
 Connaissance de la démarche de bientraitance
 Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 Connaissance des différents interlocuteurs en lien avec la situation de la personne (Maison départementale du handicap, clubs, principales associations...) et des dispositifs du secteur Médico Social : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ou SAMSAH...
 Connaissance de la réglementation de la délégation des soins et de l'aide à la prise des médicaments
 Connaissance la relation d'aide et de l'accompagnement en tant qu'ADVF
 Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance
 Connaissances des notions de vulnérabilité et de maltraitance
 Connaissance du processus d'autodétermination comme capacité à agir et à prendre des décisions
 Connaissance des outils et définitions relatifs à la vulnérabilité et à la maltraitance
 Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap
 Connaissance des gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé
 Connaissance de base sur l'évolution de la notion de handicap au travers des âges
 Connaissance des dispositions principales légales et réglementaires pour l'égalité des droits et des chances, l'inclusion, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées
 Connaissance de base de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé de l'OMS
 Connaissance de la convention internationale des droits des personnes handicapées ratifiée par la France
 Connaissance des notions d'accessibilité universelle et de compensation
 Connaissance de base des systèmes d'interaction entre les membres de la famille
 Connaissance de la fonction et du rôle des proches aidants et des aidants familiaux
 Connaissance des risques liés à une immobilisation prolongée

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 43/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin de construire une relation professionnelle, se présenter au parent et à l'enfant. Ecouter le parent et prendre connaissance de ses attentes, ses besoins et des habitudes familiales afin d'optimiser la qualité de l'intervention. Reformuler et demander des précisions, si nécessaire. Recueillir les besoins spécifiques de l'enfant.

Définir avec le parent l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants, de leurs besoins spécifiques et des activités programmées. Prévoir avec le parent toutes les autorisations nécessaires à l'intervention. En fin d'intervention, transmettre les informations au parent ou aux interlocuteurs concernés selon les modalités prévues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre en début de chaque intervention, avant le départ du parent et lors de son retour, souvent en présence de l'enfant. Les enfants peuvent faire partie d'une même fratrie ou venir de plusieurs familles.

Critères de performance

Les informations nécessaires pour l'intervention sont recueillies

Les autorisations nécessaires sont recueillies

Les consignes et les habitudes familiales sont prises en compte

L'organisation de l'intervention correspond au cadre défini avec le parent

Les informations sont transmises au parent ou aux autres interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Se présenter au parent et à l'enfant

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Se référer à la convention collective nationale applicable selon son statut (prestataire, mandataire, chèque emploi service)

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Réaliser l'hygiène des mains

Respecter la réglementation concernant la délégation de soins et de la prise de médicaments

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Recueillir auprès du parent les informations nécessaires à la garde de l'enfant

Recueillir auprès du parent ses attentes, les besoins, et les habitudes de vie de l'enfant

Respecter les consignes parentales

Communiquer avec l'enfant de façon appropriée selon son âge et ses spécificités

Gérer les séparations notamment lors du départ du parent

Observer avec attention les lieux, les matériels et les produits à disposition

Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales

Evaluer la qualité de sa prestation avec le parent

Ajuster sa prestation si nécessaire en accord avec la personne

Identifier auprès du parent les différents interlocuteurs de l'enfant

Collaborer avec différents interlocuteurs

Créer les conditions d'une collaboration avec le parent

Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention

Passer le relais si nécessaire

Transmettre au parent les informations relatives à la sécurité

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 45/62 |

Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles au parent et aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail

Identifier avec le parent les actes à accomplir

Evaluer les durées de réalisation des tâches

Planifier les actions en accord avec le parent

Réévaluer les tâches à accomplir avec le parent en cas d'imprévu

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de l'enfant et sa propre sécurité

S'assurer de la sécurité de l'enfant avant de quitter le domicile

Communiquer avec l'enfant de façon adaptée et avec bienveillance en tenant compte de son âge et de ses spécificités

Être à l'écoute des demandes et des souhaits de l'enfant ou du parent tout au long de l'intervention

Faire face à l'opposition d'un enfant avec tact et bienveillance

Respecter les rites, les habitudes de vie et les principes éducatifs de la famille

Respecter les références culturelles et culturelles de la famille

Respecter les règles de discrétion

Maintenir une juste posture professionnelle avec l'enfant et avec le parent

Respecter le rythme de l'enfant

Consoler l'enfant en cas, de chagrin ou de vécu difficile

Rassurer le parent en cas de vécu difficile de la séparation avec l'enfant

Reconnaître et gérer ses émotions

Se préserver et gérer son implication personnelle

Connaissance de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des statuts prestataire, mandataire, mise à disposition et emploi direct

Connaissance des dispositifs de financement des heures d'aide dans le cadre de la garde d'enfant

Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux

Connaissance des acteurs du secteur de l'enfance et de la petite enfance

Connaissance des mesures de protection juridiques et de leurs conséquences pour l'enfant, le parent et pour la fonction de l'ADVF

Connaissance des dispositions principales de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de l'enfant et de la prise des médicaments

Connaissance de la relation d'accompagnement avec l'enfant

Connaissance des notions d'autonomie et de dépendance

Connaissances des notions de vulnérabilité et de maltraitance

Connaissance de l'usage de documents professionnels : fiche de mission, cahier de liaison

Connaissance des moyens de planification et de suivi des heures d'intervention

Connaissance d'internet, des réseaux sociaux et des logiciels bureautiques

Connaissance des aides techniques et des aménagements spécifiques adaptés aux diverses situations de handicap de l'enfant

Connaissance de l'impact de l'arrivée du handicap dans la famille (parent, fratrie, entourage)

Connaissance des risques de maltraitance dans la relation d'aide auprès d'une personne vulnérable

Connaissance des risques de maltraitance dans la garde des enfants

Connaissance des particularités du travail au domicile d'autrui

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 46/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Veiller sur l'enfant tout au long de l'intervention. Expliquer les risques à l'enfant dans un langage et avec des gestes adaptés à ses capacités de compréhension.

Prendre soin de la santé et de la sécurité de l'enfant en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Rester attentif à l'état de l'enfant et prévenir le parent en cas d'observation inhabituelle. En cas de maladie, communiquer avec lui avec des paroles et des gestes adaptés afin de le reconforter et le consoler.

Reconnaître les signes traduisant une situation d'urgence nécessitant d'appliquer immédiatement des gestes de premiers secours ou de passer le relais.

Protéger l'enfant, alerter le service d'urgence et prévenir le parent. Suivre les instructions des services d'urgence et appliquer les gestes de premiers secours selon les instructions.

Veiller à sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Prévenir le supérieur hiérarchique ou les interlocuteurs désignés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce pendant toute la durée de l'intervention. Les conditions d'exercice varient en fonction de l'âge de l'enfant, des lieux, des activités, et de la présence ou non d'autres enfants ou personnes.

Critères de performance

Les risques sont expliqués à l'enfant dans un langage adapté à ses capacités de compréhension

Les signes traduisant une situation d'urgence sont reconnus

L'enfant est sécurisé

Le service d'urgence le plus adapté est alerté

Les informations transmises aux interlocuteurs sont claires

Les instructions des services d'urgence sont suivies

Les gestes de premier secours sont appliqués de manière adaptée à la situation

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Expliquer son rôle, sa mission et les limites du cadre de son intervention

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Appliquer la réglementation concernant la délégation de soins et de la prise de médicaments

Donner les médicaments à l'enfant selon les prescriptions médicales et/ou les consignes parentales

Identifier les situations à risques pour assurer la sécurité de l'enfant et sa propre sécurité

Identifier les situations à risques liées aux activités de garde d'enfants et au lieu de travail

Identifier les situations à risques pour sa propre sécurité

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de chaque acte

Respecter les consignes parentales

Utiliser le matériel adapté à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi du matériel de puériculture, des jouets ou de tout autre objet ou équipement relatif à l'enfant

Expliquer à l'enfant les dangers potentiels dans un langage et des gestes adaptés

Surveiller l'enfant afin de prévenir les risques

Surveiller l'enfant malade à domicile selon les consignes parentales

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 47/62 |

Soigner les conséquences d'accidents mineurs (plaies superficielles, bosses, etc.) en respectant les consignes parentales et dans les limites du cadre de son intervention
 Appliquer des gestes de premiers secours adaptés
 Identifier les situations nécessitant un relais
 Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales
 Evaluer la qualité et la conformité de sa prestation avec les parents
 Ajuster la qualité de sa prestation si nécessaire
 Transmettre au parent les informations relatives à la sécurité
 Transmettre en fin d'intervention les informations au parent et aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail
 Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
 Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité
 Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
 Anticiper les risques pour assurer la sécurité de l'enfant et sa propre sécurité
 S'assurer de la sécurité de l'enfant avant de quitter le domicile et passer le relais au parent

Communiquer avec l'enfant de façon adaptée, avec bienveillance en fonction de son âge et de ses spécificités
 Maintenir une juste posture professionnelle avec l'enfant
 Respecter le rythme de l'enfant
 Favoriser la prise de conscience du danger chez l'enfant
 Consoler l'enfant en cas de chagrin ou de vécu difficile
 Rassurer le parent en cas ou de vécu difficile de la séparation avec l'enfant
 Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
 Passer le relais si nécessaire
 Identifier et gérer ses émotions

Connaissance de la communication verbale et non verbale
 Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
 Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux
 Connaissance des différents interlocuteurs compétents et de leur rôle en fonction des situations à risques et des spécificités de l'enfant (Protection maternelle et infantile, pédiatre, ...)
 Connaissance des mesures de protection juridiques et de leurs conséquences pour l'enfant, le parent et pour la fonction de l'ADVF
 Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de l'enfant et de la prise des médicaments
 Connaissance des principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours
 Connaissance des procédures et protocoles d'urgence
 Connaissance des numéros d'urgence et des personnes à prévenir
 Connaissance des risques psychosociaux potentiels et des moyens de prévention
 Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention
 Connaissance des risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que les moyens de prévention
 Connaissance des risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants et des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 Connaissance de la prévention de la mort subite du nourrisson
 Connaissance des règles de base d'un environnement sécurisant
 Connaissance des supports d'information de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles à destination des aides à domicile
 Connaissance des risques d'accidents de trajet et des moyens de prévention ainsi que des modalités de déclaration en cas d'accident du travail

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 48/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des principes éducatifs du parent, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui dans un langage adapté. Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptées à l'âge, aux intérêts de l'enfant et à ses capacités. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

Tout au long de l'intervention prendre soin de sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle au parent ou aux interlocuteurs concernés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au domicile ou à l'extérieur, pendant toute la durée de l'intervention.

Les conditions d'exercice varient en fonction du nombre d'enfants, de leur âge et des différents contextes.

Critères de performance

Les consignes du parent sont respectées

Les situations propices aux apprentissages de base sont repérées

Les apprentissages sont encouragés et valorisés

Le langage est adapté à l'âge et au niveau de compréhension de l'enfant

Les jeux et les activités sont adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant

Les informations sont transmises au parent et aux autres interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Utiliser le matériel adapté à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi du matériel de puériculture, des jouets ou de tout autre objet ou équipement relatif à l'enfant

Proposer des activités adaptées aux apprentissages selon l'âge de l'enfant et selon ses spécificités

Créer des conditions favorables aux activités propices aux apprentissages en tenant compte des spécificités

Observer l'enfant dans son environnement

Créer des conditions favorables au travail scolaire

Se montrer disponible pour l'enfant ou chaque enfant de la fratrie

Utiliser les supports numériques en respectant les consignes du parent

Respecter les écogestes

Identifier les situations nécessitant un relais

Repérer une suspicion de situation de maltraitance

Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales

Créer les conditions d'une collaboration avec le parent

Évaluer la qualité et la conformité de sa prestation avec le parent

Ajuster la qualité de sa prestation si nécessaire

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 49/62 |

Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles au parent et aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail

Identifier avec le parent les actes à accomplir

Recueillir auprès du parent ses attentes, les besoins et les habitudes de vie de l'enfant

Recueillir auprès du parent les informations nécessaires à la garde de l'enfant

Evaluer les durées de réalisation des tâches

Planifier les actions en accord avec le parent

Préparer et sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité

Organiser les sorties et les déplacements selon les règles de sécurité

Ranger les matériels utilisés en respectant les règles de sécurité

Anticiper les risques pour assurer la sécurité de l'enfant et sa propre sécurité

S'assurer de la sécurité de l'enfant avant de quitter le domicile

Communiquer avec l'enfant de façon adaptée, avec bienveillance en fonction de son âge et de sa singularité

Être à l'écoute des demandes et des souhaits de l'enfant ou du parent tout au long de l'intervention

Faire face au refus, à l'opposition d'un enfant avec tact et bienveillance

Respecter les rites, les habitudes de vie et les principes éducatifs de la famille

Respecter les références culturelles et culturelles de la famille

Respecter les règles de discrétion

Maintenir une juste posture professionnelle avec l'enfant

Respecter le rythme de l'enfant

Responsabiliser l'enfant et l'inciter à faire seul

Consoler l'enfant en cas de chagrin ou de vécu difficile

Rassurer le parent en cas de vécu difficile de la séparation avec l'enfant

Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention

Passer le relais si nécessaire

Transmettre au parent les informations relatives à la sécurité

Connaissance de la communication verbale et non verbale

Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention

Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux

Connaissance de la démarche de bientraitance

Connaissance des interlocuteurs liés à la socialisation : établissements, haltes garderies, centres de loisirs, PMI...

Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de l'enfant et de la prise des médicaments

Connaissance des écogestes

Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention

Connaissance des risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que les moyens de prévention

Connaissance des risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants et des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Connaissance du développement psychomoteur de l'enfant

Connaissance des besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant

Connaissance du développement affectif de l'enfant

Connaissance des différents types de jeux et activités et de leur place en fonction de l'âge et du développement de l'enfant

Connaissances sur l'acquisition de la propreté, sur les rapports de l'enfant à la nourriture, sur la socialisation de l'enfant

Connaissance de la fonction de l'observation

Connaissance des recommandations gouvernementales pour l'usage raisonné des écrans par les jeunes et les enfants

Connaissance des notions d'accessibilité universelle, de l'école inclusive et de la société inclusive

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 50/62 |

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect du cadre de la prestation, des limites de ses fonctions et des principes éducatifs du parent, appliquer les gestes techniques lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer son confort. Selon l'âge, les acquis et le rythme de l'enfant, contribuer à son autonomie et adapter sa participation en tenant compte de sa singularité.

Associer l'enfant à sa toilette, à son habillage et à ses repas en fonction de son âge, de ses intérêts, de ses capacités et des choix éducatifs du parent.

Lors des levers et les couchers, respecter les rituels instaurés par le parent. Lors de la toilette, de l'habillage et des repas, écouter l'enfant et dialoguer avec lui dans un langage adapté. Adopter une posture professionnelle bienveillante.

Préparer les repas selon les consignes du parent. Aider l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention prendre soin de la santé et de la sécurité de l'enfant. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels.

Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention et toute observation inhabituelle au parent ou aux interlocuteurs concernés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette compétence varie en fonction de l'âge et du nombre d'enfants, de la configuration du domicile, des équipements et matériels mis à disposition et des habitudes familiales.

Critères de performance

Les consignes du parent sont respectées

Les gestes et les techniques adaptés aux actes sont appliqués

Les règles d'hygiène propres aux actes sont respectées

L'âge, le rythme et les spécificités de l'enfant sont respectés

Le langage est adapté à l'âge de l'enfant et à son niveau de compréhension

Les informations sont transmises au parent et aux autres interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Porter une tenue vestimentaire appropriée

Porter des gants pour se protéger si nécessaire

Réaliser l'hygiène des mains

Utiliser le matériel adapté à chaque tâche

Respecter les recommandations ou les notices d'emploi du matériel de puériculture, des jouets ou de tout autre objet ou équipement relatif à l'enfant

Appliquer les moyens de prévention des risques domestiques

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de l'intervention auprès des enfants

Respecter les modes d'emploi du matériel de puériculture

Recueillir auprès du parent ses attentes, les besoins et les habitudes de vie de l'enfant

Recueillir auprès des parents les informations nécessaires à la garde de l'enfant

Assurer l'entretien courant du matériel de puériculture

Respecter les écogestes

Préparer un biberon et le donner à l'enfant selon son âge

Composer des menus adaptés à l'âge des enfants

Préparer un repas équilibré suivant l'âge des enfants et les consignes parentales

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 51/62 |

Créer un environnement favorable au sommeil
Observer le sommeil de l'enfant
Lever et coucher l'enfant en fonction de son âge et en respectant les rituels
Changer et habiller un enfant
Accompagner la toilette de l'enfant en fonction de son âge
Préparer et donner le bain à l'enfant en fonction de son âge
Sécuriser l'enfant lors du change, de la prise des repas et de la toilette
Installer l'enfant à table et l'aider à manger en fonction de l'âge et des spécificités, tout en favorisant son autonomie
Se montrer disponible pour l'enfant ou chaque enfant de la fratrie
Identifier les situations nécessitant un relais
Repérer une situation de suspicion de maltraitance
Repérer les retards ou les difficultés d'apprentissage de l'enfant
Auto-évaluer la qualité de sa prestation et sa conformité aux consignes parentales
Créer les conditions d'une coopération avec le parent
Evaluer la qualité et la conformité de sa prestation avec le parent
Informers les parents en cas de besoin de réapprovisionnement
Ajuster la qualité de sa prestation si nécessaire
Transmettre au parent les informations relatives à la sécurité
Transmettre en fin d'intervention les informations ou les observations inhabituelles au parent et aux interlocuteurs concernés

Analyser son environnement de travail
Identifier avec le parent les actes à accomplir
Evaluer les durées de réalisation des tâches
Planifier les actions en accord avec le parent
Préparer, sécuriser l'environnement et veiller à son accessibilité
Organiser les levers, les couchers, la toilette, le change, l'habillage, la prise des repas de l'enfant en fonction de son âge, de ses spécificités et selon les règles de sécurité
Informers les parents en cas de besoin de réapprovisionnement
Ranger les matériels et les produits utilisés en respectant les règles de sécurité
Anticiper les risques pour assurer la sécurité de l'enfant et sa propre sécurité
S'assurer de la sécurité de l'enfant avant de quitter le domicile

Communiquer avec l'enfant de façon adaptée, avec bienveillance en fonction de son âge et de ses spécificités
Être à l'écoute des demandes et des souhaits de l'enfant ou du parent tout au long de l'intervention
Faire face au refus, à l'opposition d'un enfant avec tact et bienveillance
Respecter les rites et les habitudes de vie de la famille et les principes éducatifs de la famille
Respecter les références culturelles et culturelles de la famille et ses principes éducatifs
Respecter les règles de discrétion
Maintenir une juste posture professionnelle avec l'enfant
Respecter le rythme de l'enfant
Respecter la pudeur et l'intimité de l'enfant
Responsabiliser l'enfant et l'inciter à faire seul
Consoler l'enfant en cas de chagrin ou de vécu difficile
Rassurer le parent en cas de vécu difficile de la séparation avec l'enfant
Indiquer si nécessaire aux interlocuteurs compétents le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention
Passer le relais si nécessaire

Connaissance de la communication verbale et non verbale
Connaissance du rôle de l'ADVF et des limites du cadre de son intervention
Connaissance des publics, de leurs spécificités et de leurs besoins fondamentaux
Connaissance de la démarche de bientraitance
Connaissance des différents interlocuteurs en lien avec la situation de la personne
Connaissance de la réglementation en vigueur concernant la délégation des soins de l'enfant et de la prise des médicaments
Connaissance des écogestes
Connaissance des risques de contamination et d'infection microbienne et des mesures de prévention (INRS)

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 52/62 |

Connaissance des risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que les moyens de prévention
 Connaissance des risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants et des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 Connaissance du développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant
 Connaissance du développement affectif de l'enfant
 Connaissance des différents types de jeux et activités et de leur place en fonction de l'âge et du développement de l'enfant
 Connaissances sur l'acquisition de la propreté, sur les rapports de l'enfant à la nourriture, sur la socialisation de l'enfant
 Connaissance des repères sur la diversification alimentaire, les notions de diététique, les régimes particuliers, les allergies et sur les besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant
 Connaissance des techniques de préparation des biberons
 Connaissance des techniques de toilette de l'enfant selon l'âge
 Connaissance des rythmes du sommeil de l'enfant
 Connaissance des matériels et équipements de puériculture

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 53/62 |

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Se présenter au particulier, à la personne, son entourage, aux parents et aux enfants. Ecouter ou lire les consignes relatives à l'intervention et s'assurer de leur compréhension par la reformulation. Demander des précisions ou recueillir des informations complémentaires si nécessaire. Formuler des conseils dans le respect des limites de ses fonctions.

Parler de manière claire dans un registre approprié à la situation et à l'interlocuteur. Adapter son vocabulaire au niveau de compréhension de la personne ou de l'enfant, en évitant toute familiarité déplacée et tout langage infantilisant.

Echanger dans un registre approprié avec son supérieur hiérarchique, ses collègues et les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Mettre en mots son vécu professionnel.

Respecter les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle en toutes circonstances.

Formuler un refus aux demandes de service qui se situent en dehors de ses fonctions et solliciter si nécessaire l'appui de son supérieur hiérarchique. Transmettre des informations oralement ou par écrit, de manière claire, selon les modalités définies.

Critères de performance

Les consignes sont comprises et reformulées

Les attentes de la personne, de son entourage ou du parent sont reformulées

Les informations relatives à l'aide nécessaire sont recueillies auprès de la personne ou de son entourage

Les aménagements et aides techniques possibles sont portés à la connaissance de la personne ou à son entourage

Le langage est adapté à l'âge et au niveau de compréhension de l'enfant

Les informations sont transmises aux interlocuteurs concernés selon les modalités définies

Les refus aux demandes se situant en dehors de ses fonctions sont formulés de façon assertive et adaptée à la situation

Adopter un comportement orienté vers l'autre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au début et tout au long de l'intervention, tenir compte de la situation de la personne ou de l'enfant. Rester à son écoute. Répondre aux attentes dans les limites de sa fonction. Respecter les pratiques culturelles et culturelles, les valeurs, les habitudes et les goûts de la personne et de son entourage. Prendre en compte l'état physique et psychique de la personne ou de l'enfant et adapter les activités et la participation de la personne ou de l'enfant à ses souhaits et ses capacités du moment. Signaler sa disponibilité par son regard et ses gestes. Rester attentif au langage non-verbal de la personne ou de l'enfant, capter les signes de refus, d'inconfort et de douleur, modifier éventuellement sa façon d'intervenir et passer le relais si nécessaire.

Critères de performance

Les éléments caractéristiques de la situation de la personne sont repérés

L'accompagnement aux activités de loisirs correspond aux souhaits de la personne

Les activités et la participation de la personne sont ajustées selon ses capacités et ses souhaits

Les jeux et les activités sont adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant

Les signes traduisant une situation d'urgence sont reconnus

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADVF | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 55/62 |

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Recueillir les informations nécessaires pour ordonner les tâches à accomplir de façon rationnelle et le plus efficacement possible. Vérifier la présence et le bon fonctionnement du matériel et de l'équipement et préparer les moyens nécessaires. Signaler tout dysfonctionnement.

Organiser le déroulement de l'intervention en fonction du temps imparti, des priorités, des souhaits et du rythme de la personne ou de l'enfant. Prévoir des temps de récupération ou de repos.

Si nécessaire, ajuster l'organisation des tâches en cas d'imprévu ou d'un changement des priorités. Signaler toute difficulté en lien avec l'organisation à son supérieur hiérarchique, à la personne, à son entourage ou aux parents afin de trouver une solution.

Critères de performance

L'intervention est organisée avec le particulier, la personne ou son entourage ou le parent

Les priorités sont établies en fonction des tâches et du temps alloué

Les priorités sont établies en accord avec la personne ou avec son entourage

La personne est associée aux tâches d'entretien du logement et du linge selon ses souhaits

Les activités et la participation de la personne sont ajustées selon ses capacités et ses souhaits

L'organisation de l'intervention correspond au cadre défini

Evaluer ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer les tâches selon le niveau d'exigence du particulier, de la personne ou de son entourage. Contrôler le résultat de son travail et le réajuster si nécessaire.

Constater d'éventuels écarts entre ce qui est attendu et ce qui est réalisé et proposer des solutions pour réduire l'écart. S'assurer régulièrement de la satisfaction du particulier, de la personne et de son entourage. Refuser les demandes de service qui se situent en dehors de ses fonctions et solliciter l'appui de son supérieur hiérarchique si nécessaire.

Critères de performance

Les tâches sont effectuées selon le niveau d'exigence du particulier ou de la personne et de son entourage

Le résultat de son travail est contrôlé

Les écarts entre ce qui l'attendu et ce qui est réalisé sont constatés

Des solutions sont proposées dans le respect des limites de ses fonctions

La satisfaction du particulier, de la personne et de son entourage est régulièrement vérifiée

Les demandes se situant en dehors de ses fonctions sont refusées

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 56/62 |

Glossaire technique

Aider

Dans ce référentiel, le verbe « aider » signifie « *prêter son concours à quelqu'un pour lui faciliter l'accomplissement d'un acte, la réalisation de quelque chose ; secourir une personne dans le besoin* ». Cette définition est empruntée au Trésor de la langue française [en ligne], disponible sous l'url <https://www.cnrtl.fr/definition/aider> [consulté le 24 août 2022].

Chèque emploi service universel (Cesu)

Offre de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) pour déclarer la rémunération d'un salarié à domicile pour des activités de service à la personne.

Domicile et logement

Ce référentiel utilise les deux termes. « Domicile » désigne le lieu de vie d'une ou de plusieurs personnes. « Logement » désigne l'aspect matériel du domicile (la surface, la configuration, les équipements et aménagements...).

Ecogeste

Le terme renvoie à la définition donnée dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux écogestes menée par la Mission Innovation dans le cadre de la démarche Bercy Vert : " *Un écogeste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours comme aller au travail, faire la cuisine, se laver, jardiner, faire ses courses, un geste que chacun peut faire afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement*", en ligne disponible sous l'url : <https://www.economie.gouv.fr/mission-innovation/sensibilisation-aux-ecogestes>. (consulté le 01/12/2022)

Entourage

Le terme « entourage » désigne l'ensemble des personnes qui vivent habituellement auprès de la personne, qui lui sont proche, sans nécessairement faire partie de la famille au sens restreinte.

Handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap », donne la définition du handicap à l'article L.114 « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Hygiène alimentaire : les grands principes

Le terme renvoie aux grands principes formulés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Des informations et une fiche pratique sont disponibles en ligne sous l'url : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Hygiene-alimentaire> (consulté le 1/12/2022)

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV F | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 57/62 |

INRS

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Intervenant

Le terme « intervenant » désigne le salarié ou l'indépendant qui assure un service au domicile dans le cadre d'un contrat, indépendamment de la nature du service.

Personne

Le terme « personne » désigne toute personne ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien, de façon régulière ou ponctuelle.

Personne en situation de handicap

Dans ce référentiel, le terme « personne en situation de handicap » est utilisé (et non « personne handicapée »).

Prestation et intervention

Le référentiel distingue entre prestation et intervention. Le terme « prestation » désigne l'ensemble des tâches contractualisées et les conditions de réalisation (durées, horaires...). Le terme « intervention » désigne l'exécution effective de la prestation à domicile. La prestation définit le cadre de l'intervention.

Santé

Le terme santé est utilisé selon la définition du préambule de la Constitution de l'organisation mondiale de la santé (OMS) : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Disponible sur l'url : <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution> [consulté le 1^{er} juin 2022].

Structure

Le terme « structure » désigne les entreprises et les associations du secteur des services à la personne.

TMS

Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation.

Source : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV F | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 58/62 |

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV F | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 59/62 |

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date de Validation | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|--------------------|---------------------|-------|
| ADV | REAC | TP-00391 | 07 | 10/07/2023 | 10/07/2023 | 60/62 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

